

ATMO NORMANDIE

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : CONTENU DU REGLEMENT INTERIEUR

La mise en place du règlement intérieur est prévue à l'article 24 des statuts votés par l'assemblée générale du 24 juin 2016 avec effet à la date du 02/12/2016.

Adopté par le Conseil d'administration, il précise et complète, en tant que de besoin, les dispositions statutaires relatives au fonctionnement de l'association. Il est porté à la connaissance de l'assemblée générale.

L'adhésion aux statuts emporte de plein droit adhésion au règlement intérieur.

ARTICLE 2 : ADMISSION D'UN NOUVEAU MEMBRE, EXCLUSION D'UN MEMBRE

Le titre II des statuts explicite l'acquisition et la perte de la qualité de membre.

La modification de la composition d'un collège entraîne une nouvelle répartition des voix délibératives à l'intérieur de ce collège.

Le président tient à jour après chaque modification la liste des membres de l'association.

ARTICLE 3 : REPARTITION DES VOIX A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale est composée de 4 collèges dans lesquels les membres titulaires de l'Association sont répartis. Chaque collège dispose de 250 voix délibératives au total, avec une répartition de voix délibératives entre les membres du même collège selon les modes de calcul définis ci-après pour chacun des collèges.

COLLEGE 1 : services de l'Etat et établissements publics

Pour chacun des organismes représentés, un nombre de voix est attribué :

- La Préfecture de la Seine-Maritime : 9 voix
- La Préfecture de l'Eure : 9 voix
- Préfecture de Région Normandie : 9 voix
- Préfecture de la Manche : 9 voix
- Préfecture de l'Orne : 9 voix
- Préfecture du Calvados : 9 voix
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie : 60 voix
- L'Agence Régionale de Santé de Normandie : 25 voix
- La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Normandie : 9 voix
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie : 20 voix
- Le Grand Port Maritime de Rouen : 30 voix
- Le Grand Port Maritime du Havre : 30 voix
- La SNCF : 15 voix
- Météo France : 7 voix

COLLEGE 2 : collectivités territoriales et leurs groupements

- La Région Normandie : 52 voix
- Le Département de la Seine-Maritime : 18 voix
- Le Département de l'Eure : 0 voix
- La Métropole Rouen Normandie : 23 voix
- La Communauté Urbaine de Caen la mer : 11 voix
- La Communauté Urbaine du Havre Seine Métropole : 15 voix
- La Communauté Urbaine d'Alençon : 7 voix
- La Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie : 9 voix
- La Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo : 9 voix
- La Communauté d'Agglomération Cotentin : 12 voix
- Communauté d'agglomération Lisieux Normandie : 7 voix
- La Communauté de communes Roumois Seine : 6 voix
- La Communauté de Commune Pont-Audemer Val de Risle : 6 voix
- La Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime : 7 voix
- La Communauté d'Agglomération Saint Lô Agglo : 6 voix
- La Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : 6 voix
- La Communauté de Communes Seine Normandie Agglomération : 6 voix
- La Communauté de Communes de Cœur Côte Fleurie : 6 voix
- La Communauté de Communes du Pays de Honfleur – Beuzeville : 6 voix
- Seine Eure Agglomération : 9 voix
- La ville de Cherbourg en Cotentin : 6 voix
- La ville de Ranville : 5 voix
- Parc Naturel Régional de Boucles de la Seine Normande : 5 voix
- Ports de Normandie : 6 voix
- Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Sud-Manche Baie Du Mont-Saint-Michel : 7 voix

COLLEGE 3 : Représentants des activités contribuant à l'émission des substances surveillées par l'Association

- La Chambre de Commerce et d'Industrie Normandie : 5
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Mer Normandie : 5
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire : 5
- La Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie : 5
- La Fédération Nationale des Transports Routiers/Fédération Nationale des Transports de Voyageurs FNTR/FNTV : 5 voix
- Chaque membre industriel* : 1 voix chacun.
- L'Association de l'Industrie et du Commerce pour l'Environnement Normand (ASICEN)
- France Chimie Normandie
- L'Association SYNERZIP-LH
- L'Association des entreprises de Port-Jérôme et de sa région (AEPJR)

Chacun des 4 organismes ci-dessus listés dispose du quart du reliquat des 250 voix du collège déjà attribuées.

Liste des membres industriels :

- AIR LIQUIDE, AHLSTROM MUNKSJO SPECIALTIES, ARKEMA FRANCE, ARLANXEO ELASTOMERES FRANCE, ALKION TERMINAL LE HAVRE , BASF-AGRI, BOREALIS CHIMIE, CABOT CARBONE SAS, CARGILL CACAO ET CHOCOLAT FRANCE S.A.S, CHEVRON ORONITE, COLAS, COMPAGNIE FRANÇAISE ECO-HUILE, COMPAGNIE INDUSTRIELLE MARITIME,DALKIA, ECOLOGIC PETROLEUM RECOVERY, EDF UP LE HAVRE, EQIOM, ERAMET, ESSO RAFFINAGE SAS, EXXONMOBIL CHEMICAL FRANCE SARL, GREIF FRANCE SNC, IDEX ENERGIES, INOXYDA, LAFARGE CEMENTS, LECUREUR SA, LINEX, LUBRIZOL LE HAVRE, LUBRIZOL ROUEN, MANOIR PITRES, MONT-SAINT-AIGNAN ENERGIE VERTE (MAEV), NOVACEL, NOVERGIE CENTRE OUEST, OMNOVA SOLUTIONS, OREADE, ORIL INDUSTRIE, RENAULT CLEON, RENAULT SANDOUVILLE, RETIA, SAINT LOUIS SUCRE, SAIPOL DIEPPE, SAIPOL GRAND-COURONNE, SANOFI-CHIMIE, SANOFI PASTEUR, SAS BZ SERVICES, SEDIBEX, SENALIA, SIMAREX, SMEDAR, SOCOMAC, SONOLUB, SUCRERIE DE FONTAINE LE DUN, TARANIS DU ROUVRAY, TEREOS BENP, TOTAL RAFFINAGE FRANCE (RAFFINERIE DE NORMANDIE), TOTAL PETROCHEMICALS GONFREVILLE L'ORCHER, TOURRES ET CIE, TRIADIS, VALOR'CAUX, YARA ,

ACOME MORTAIN, ATEMAX OUEST (Ets CAILLAUD), BOLAIOR, CARGILL France SAS, CEMENTS CALCIA, CPC COTENTIN, DALKIA France, EDF Délégation Régionale, ETABLISSEMENT CHEREAU SAS, LESAFFRE INGREDIENTS SERVICES, PCAS USINE DE COUTERNE, PSA, RENAULT TRUCKS, SAINT-LOUIS SUCRE SNC, SEMMERET, SIRAC, VERRERIE AURYS, SYNGENTA PRODUCTION France, NUFARM SAS, CARE.

COLLEGE 4 : Associations agréées de protection de l'environnement, associations agréées de consommateurs, représentants des professions de santé, personnalités qualifiées.

Par membre du collège, nombre de voix égal à 250 voix divisées par le nombre de membres du collège, arrondi à l'unité supérieure.

- Associations agréées de protection de l'environnement et associations agréées de consommateurs :

- Effet-de-serre toi-même !
- France Nature Environnement Normandie (FNE Normandie)
- Ecologie pour le Havre
- Ecochoix
- UFC Que Choisir Rouen
- UFC Que Choisir Le Havre
- Evreux Nature Environnement (ENE)
- UFC Que choisir Basse-Normandie
- GRAPE
- CREPAN
- Association de Défense de la Qualité de Vie à Bénouville (A.D.Q.V.B.)
- Rouen respire
- Estuaire SUD

- Personnalités qualifiées et représentants des professions de santé :

- M. le Professeur GEHANNO
- M. le Professeur MARGUET
- M. le Professeur CZERNICHOW
- M. le Docteur LE ROUX
- M. BOUDHABHAY
- M. le Docteur SALADIN
- M. BARBAY, Nez normand
- Comité APPA de Basse-Normandie
- M. CANTAT, enseignant chercheur
- A.I.R. Partenaires Santé
- ORS de Basse-Normandie
- URML Normandie
- M. le Docteur BROUARD du Centre Hospitalier Universitaire de Caen
- M. le Docteur NICOLLE
- Mme le Docteur SARAZIN
- M. le Colonel HALLEY, pharmacien chef, membre honoraire du SDIS 14
- LABEO

ARTICLE 4 : CONTRIBUTIONS FINANCIERES

Le montant global des contributions est déterminé par l'Assemblée Générale et réparti chaque année lors du vote du budget entre les membres des collèges 1, 2 et 3.

Rouen, le 28 mai 2021

LA SECRETAIRE,

Annie LEROY

LE PRESIDENT,

Denis MERVILLE